



Informations sur la Commission Administrative Paritaire Académique des agrégés du 19/03/2010,

par Claire Bornais, commissaire paritaire pour
le SNESup- FSU:

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés

Vous pourrez retrouver ce compte-rendu et ceux des années précédentes, ainsi que d'autres informations sur l'avancement de carrière sur le site académique du SNESUP, à l'adresse

http://www.univ-lille1.fr/snesup59-62/index.htm?/snesup59-62/PRAG_PRCE/

Le recteur, Bernard Dubreuil, a présidé cette CAPA, la dernière pour lui, puisqu'il a été nommé au ministère la semaine suivante. Il sera remplacé par Marie-Jeanne Philippe, jusqu'ici rectrice de l'académie de Besançon. Des déclarations liminaires ont été faites, soulignant l'accès de plus en plus difficile par liste d'aptitude au corps des agrégés, en raison des baisses du nombre de postes mis aux concours depuis 2002.... Celles de la FSU et du SGEN-CFDT ont demandé qu'un barème soit établi, afin que la prise en compte des critères de sélection des dossiers soit claire et ne diffère pas d'une académie à une autre, et d'une discipline à une autre dans une même académie (comme d'habitude...).

Le recteur a répondu aux déclarations préalables des organisations. Il a souligné que la liste proposée en 2010 reprenait des propositions de l'an dernier, à cause « d'un effet mémoire » qui limite les possibilités de nouvelles entrées, et qu'il souhaitait garder des marges de manoeuvre pour des nouvelles inscriptions dans les années à venir. Il ne souhaite pas de barème, car il pense que les critères retenus par l'administration pour établir les propositions sont suffisamment objectifs: appréciation globale de la carrière tenant compte de l'investissement dans des activités dépassant le cadre strict de l'enseignement en classe (il a affirmé que l'avis du chef d'établissement était très important, car c'est lui qui est le plus en contact avec le candidat), les diplômes, éventuellement une bi-admissibilité, l'ancienneté ...

La liste proposée à la CAPA comportait 75 noms, 9 noms ont été ajoutés suite à la CAPA. Au total, 84 propositions seront remontées en CAPN (82 en

2009). Pour le sup, il y a 14 propositions (12 avant la CAPA).

Remarque importante: il faut savoir qu'une *circulaire spécifique* est envoyée aux *établissements d'enseignement supérieur de l'académie* par le recteur pour les remontées des avis des chefs d'établissement sur les candidatures à la liste d'aptitude. Il y demande désormais explicitement depuis 2008 que **les candidats à la liste d'aptitude relevant d'un même établissement soient classés TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES, et que l'administration de l'université fasse remonter la liste avec les rangs de classement des candidats.** J'ai réclamé cette année encore que cette liste soit approuvée dans une instance réglementaire de l'établissement (par exemple, CA-CEVU restreint aux enseignants-chercheurs et enseignants, comme cela se pratique à Lille1) et le recteur a promis qu'il ferait inscrire dans la prochaine circulaire envoyée aux chefs d'établissements du supérieur qu'il souhaite le passage de la liste devant une instance de l'établissement (mais il affirme ne pas pouvoir l'exiger, aucun texte ne le prévoyant). Cette information sur le classement (non consultable cette année encore par les commissaires paritaires, au prétexte que c'est un document de travail interne à l'administration) sert ensuite d'argument au recteur pour justifier de la proposition ou non d'un candidat, ou du changement éventuel de son rang parmi les proposés, en fonction de son rang de classement interne à l'université. Ce sont encore les réponses que j'ai obtenues cette année aux questions que j'ai posées pour les nouveaux proposés du sup, (« il/elle est classé 1er ou 2eme ou n-ième... dans son université ») et lorsque j'ai proposé des candidats avec d'excellents dossiers et un avis « Très Favorable » du chef d'établissement, il a été à chaque fois répondu: il/elle ne fait pas partie des classés prioritaires de son établissement. Le recteur a ainsi trouvé un argument pour ne plus accepter des propositions soumises par les représentants syndicaux pour des candidats ayant un dossier analogue à ceux déjà proposés par le recteur, du moins pour les candidats du sup... Pour ceux du secondaire, il n'a besoin que des inspecteurs.

Il est donc nécessaire que **le travail syndical soit fait en amont dans les universités** pour vérifier qu'il n'y a pas d'injustices commises envers des collègues investis et en fin de carrière, mais mal reconnus. **Or localement, le syndicat, c'est vous, les syndiqués. Sans votre participation, il ne fonctionnera probablement pas tout seul...** Je ne peux donc que vous engager à vous renseigner sur ce qui se pratique dans votre établissement, et à réclamer, là où cela n'existe pas, l'existence de commissions sur les questions de promotions à laquelle soient conviés des représentants syndicaux, et

lorsque cela existe, à proposer votre aide à votre section syndicale, entre autres pour faire fonctionner ces commissions, mais pas seulement... *Ceci risque de devenir d'autant plus nécessaire que le changement prévu des statuts par le ministère pour cet été risque de donner une importance accrue au niveau local dans la gestion des carrières, dans la logique de la loi LRU, des compétences élargies, et de ce qui se pratique pour les enseignants-chercheurs. Les risques de dérives et de clientélisme seront d'autant mieux contenus que le syndicat sera fort.*

Quelques éléments chiffrés:

1. **278** postes (288 en 2009, 304 en 2008, 370 en 2007, 382 en 2006, 398 en 2005) à pourvoir au niveau national. Le nombre de postes à pourvoir par liste d'aptitude baisse chaque année, en raison des baisses de postes au concours, et du recul de nombre de titularisations prononcées car la règle le déterminant n'a pas changé (soit 1 pour 7 titularisations par concours de l'année précédente).
2. Pour l'académie, il y avait **649** candidatures (669 en 2009, 690 en 2008, 518 en 2007, 643 en 2006, 730 en 2005), dont **109** (105 en 2009, 116 en 2008, 118 en 2007, 119 en 2006, 118 en 2005) de certifiés du supérieur, soit environ **17%** (16% en 2009, 17% en 2008, 22,9% en 2007, 18,5% en 2006, 17,6% en 2005). Après la CAPA, des inscriptions ayant été faites en cours de séance, on en arrive à **84** proposés, dont **14** pour le sup, soit environ 17%.
3. Statistiques sexuées: il y avait 389 candidats, dont **76** du sup, et **260 candidates** dont **33** du sup. Sur les 84 collègues figurant dans la liste des propositions de l'académie, il y a 46 hommes, et 38 femmes, et pour les certifiés du supérieur, on est à 8 hommes pour 6 femmes.
4. Ci après, un petit récapitulatif en chiffres par discipline des propositions de 2010, ainsi que de celles de 2009 et des résultats de 2009. Pour un aperçu sur plusieurs années et par établissement, consultez SVP l'historique des propositions académiques par discipline depuis 2004 sur le site du SNESup académique (et celui du nombre de proposés par établissement du supérieur de l'académie. qui n'est pas tout à fait complet pour le nombre de candidatures par établissement entre 2004 et 2006, car à l'époque je n'avais que des documents papiers, rendant les statistiques particulièrement fastidieuses à faire!).

année	2009								2010					
	nb de candidats/ discipline	n tot	dont sup	n acad	prop dont sup	rang prop sup	n	dont prom	rang prom	n tot	dont sup	n acad	prop dont sup	rang prop sup
allemand	26	3	3	0	0		0			29	2	3	0	
anglais	62	24	8	3	1;5;7	2	1	2;5		52	20	7	2	2;5
arts-arts plas	19	2	3	0		0				19	1	5	0	
bioch-genbiol	7	0	1	0		0				9	0	1	0	
eco-gestion	90	14	6	0		0				76	13	6	1	7
éducation mu	13	5	4	1	3	0				13	4	2	0	
eps	54	15	6	3	1;3;5	1	1	1		63	18	7	4	2;4;6;7
espagnol	9	2	1	0		0				11	3	2	0	
genie civil	10	0	1	0		0				9	0	1	0	
genie elec	34	1	3	0		0				27	3	3	0	
genie meca	30	4	4	1	2	0				35	7	5	1	2
hist-geo	59	2	8	1	7	1	0	1		57	3	8	1	6
italien	2	0	1	0		0				3	1	1	0	
lettres Cl	19	0	3	0		1	0	1		16	0	3	0	
lettres Mod	61	13	7	1	2	1	0	1		56	12	7	2	2;6
maths	74	5	6	2	1;5	3	0	2;3;4		77	7	8	1	1
meca	11	2	2	0		1	0			8	0	1	0	
philo	12	6	3	1	2	0				9	5	2	1	1
russe	3	0	0	0		0				3	0	0	0	

Quelques remarques et conseils pour la constitution des dossiers de candidature en prévision des années futures:

- **Pour le CV:**
 - Lorsqu'on met son CV en **fichier attaché dans I-prof**, il n'est **pas extrait automatiquement**, puisqu'il n'est pas enregistré dans les champs prédéfinis de la base de données. Et il n'est **alors pas**

consultable dans les dossiers, puisque l'administration du rectorat (qui souffre elle aussi des restrictions de personnel de l'Etat, rappelons-le) n'a pas le temps de vérifier quels sont les dossiers à CV en pièce attachée et d'en demander spécifiquement l'impression. Il est donc à mon avis prudent de remplir le CV dans I-prof, qui est accessible toute l'année pour cette opération. N'attendez pas le moment de faire acte de candidature, où les connexions sont ralenties en raison du nombre important de connexions à cette période.

- Mais pour que le CV **reste lisible**, il est préférable de ne pas mettre systématiquement, (comme le font certains), toutes les activités « naturelles » dans l'enseignement supérieur, comme la rédaction de sujets d'examen pour des enseignements qu'on assure, ou la participation aux jurys d'examens, qui n'ont rien d'exceptionnel. Lorsqu'il y a trop de lignes, cela devient illisible (même pour moi, alors vous imaginez ce que ça donne pour un inspecteur qui a déjà sa petite idée...).
- pour les diplômes, seuls sont demandés ceux du niveau supérieur à la licence. Je recommande de recopier la nature du diplôme (maîtrise, DEA,...) à côté du champ prédéfini dans I-prof, car j'ai observé de nombreux dossiers où seule apparaissait la spécialité, mais on ne savait pas à quel niveau (par exemple: ??? de mathématiques).
- **Pour augmenter les chances de faire connaître votre dossier**, n'oubliez pas que depuis 2007, il est officiellement admis par l'administration qu'il faut au moins avoir demandé à rencontrer (et réussi aussi, probablement) un IPR de la discipline d'agrégation visée pour avoir une chance de figurer un jour sur la liste (cf mon CR de 2007). Il n'est naturellement pas question de lui demander de vous inspecter (les inspecteurs de la plupart des disciplines ont déjà des retards importants dans les inspections (obligatoires) des collègues du secondaire, et ils n'en feront probablement pas des facultatives). Je pense donc qu'il faut demander à leur secrétariat un rendez-vous pour un entretien de présentation de votre dossier, par exemple à leur bureau, et là encore, s'y prendre **suffisamment à l'avance**, car bien sûr, ils ne sont pas forcément très disponibles, et surtout en période précédant cette CAPA, lorsqu'ils ont déjà fait leur choix... *Le fait d'avoir rencontré un IG ou de lui avoir transmis votre dossier ne*

semble pas donner particulièrement de chances de figurer dans les propositions académiques

Maintenant qu'il y a un rang de classement interne de votre établissement qui devient si important dans les critères du recteur, il m'a semblé depuis deux ans qu'il était surtout nécessaire d'être « bien classé » en interne...

Les dossiers proposés sont tous de très bons dossiers, et la différence entre les classés et certains non-classés n'est pas explicable du seul point de vue du dossier, c'est la raison pour laquelle l'administration cherche des critères supplémentaires d'élimination...